Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212902977-20251219-2025_42R-DE

TREMEVEN

République Française
Département du FINISTERE
Commune de Tréméven

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/12/2025

Référence
2025-42

Objet de la délibération
DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Ayant pris part au vote
15	12	14

Date de la convocation
12 décembre 2025

Vote
A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal de TREMEVEN dûment convoqué le douze décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal, le jeudi dix-huit décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, sous la présidence de Madame CAUDAN Monique, Maire.

Présents : Mmes et MM. Les Conseillers municipaux en exercice :
Mme AUFFRET Annie, Mme CAUDAN Monique, M. DAVID Anthony, M. DERRIEN Dominique, M. FLATRES Pascal, Mme FOUCHER Aurélie, M. GEHANNIN Pascal, M. HELOU Roland, Mme KERVEADOU Dominique, Mme LE MARRE Noémie, Mme PRAT Cathy, M. QUENTEL Jean-Claude.

Absents et excusés :
M. BRISHOUAL Sébastien
Mme LE ROUX Solène, ayant donné procuration à Mme FOUCHER Aurélie
M. PENSEC Ludovic, ayant donné procuration à M. DAVID Anthony

Secrétaire de séance : M. FLATRES Pascal.

Objet de la délibération : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Jean-Claude QUENTEL, 1er Adjoint au Maire, explique que compte-tenu des opérations de fin d'année, il est nécessaire d'apporter des ajustements au BP 2025 de la commune :

- Opération d'amortissement
- Intégration des résultats du SIMIF

a) Opérations d'amortissement

Afin de réaliser les opérations d'amortissement, il convient d'émettre :

- Un mandat de 12 615 € au compte 042 – 681
- Un titre de 455 € au 040 – 28041411
- Un titre de 4 360 € au 040 – 280415322
- Un titre de 7 800 € au 040 – 2804182

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212902977-20251219-2025_42R-DE

A date, le solde disponible du compte 042 – 681 est de 11 842 €, il convient donc de l'abonder de 773 €. Parallèlement, il faut aussi abonder le chapitre 040 (Investissement – Recettes) du même montant.

Il est donc proposé au Conseil de procéder aux modifications suivantes :

FONCTIONNEMENT – DEPENSES :

	COMPTE	MONTANT
DE	7391111 - Dégrèv.taxe foncière / propriétés non bâties jeunes agriculteurs	- 773 €
VERS	681 - Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions - Charges de fonctionnement	+ 773 €

INVESTISSEMENT – RECETTES :

	COMPTE	MONTANT
DE	10226 – Taxe d'aménagement	- 773 €
VERS	040 – 28041411 – Biens mobiliers, matériel et études	+ 455 €
	040 – 280415322 – Bâtiment et installation	+ 318 €

b) Intégration des résultats du SIMIF

Suite à la dissolution du SIMIF, le Conseil Municipal a modifié l'affectation des résultats de l'exercice 2024 de la façon suivante :

- Au compte 1068 : 420 000,00 € pour financer les investissements
- Au compte 002 : 66 025,49 € en report d'excédent en fonctionnement

Si la décision d'affectation au compte 1068 (Investissement) reste identique, l'affectation au compte 002 passe de 65 323.71 € à 66 025.49 €, soit une augmentation de 701.78 €

Il est donc proposer les modifications suivantes :

FONCTIONNEMENT – RECETTES :

	COMPTE	MONTANT
DE	013 - 6419 – Remboursement sur rémunération du personnel	- 701.78 €
VERS	002 – Résultat de fonctionnement	+ 701.78 €

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212902977-20251219-2025_42R-DE

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré :

DECIDE de procéder aux virements de crédits suivants :
FONCTIONNEMENT – DEPENSES :

	COMPTE	MONTANT
DE	7391111 - Dégrèv.taxe foncière / propriétés non bâties jeunes agriculteurs	- 773 €
VERS	681 - Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions - Charges de fonctionnement	+ 773 €

INVESTISSEMENT – RECETTES :

	COMPTE	MONTANT
DE	10226 – Taxe d'aménagement	- 773 €
VERS	040 – 28041411 – Biens mobiliers, matériel et études	+ 455 €
	040 – 280415322 – Bâtiment et installation	+ 318 €

FONCTIONNEMENT – RECETTES :

	COMPTE	MONTANT
DE	013 - 6419 – Remboursement sur rémunération du personnel	- 701.78 €
VERS	002 – Résultat de fonctionnement	+ 701.78 €

Vote : Unanimité

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,
Le 19 décembre 2025

Le Maire,
Monique CAUDAN



Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212902977-20251219-2025_42R-DE